

# Séance du 29 juin 1946

L'an mil neuf cent quarante-six, le vingt-neuf juin à vingt-une heures, le Conseil Municipal de Montjean, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Grant, maire.

Étaient présents : M. M. Bathie, Joubille, Galazac, Carthein, Bordes, Ferri, M<sup>me</sup> Jeilhan, Recant, Joubin, Galan, Saint-Blancat. M<sup>me</sup> Fiocco, Fages, Dufot.

(Absents : M. M. Gouarné, Maylin, Adoue, M<sup>me</sup> Castel, M. Sandine, Verdier)

Lecture est faite du P.V. de la dernière séance qui est adoptée.

## Ordre du jour:

- 1° Electrification des écarts,
- 2° Pétition au sujet des Vieilles Halles,
- 3° Lettre de M. Sorin
- 4° Réponse ministérielle (subvention matériel incendie)
- 5° Traitement du personnel.
- 6° Plan du cimetière
- 7° Questions diverses
- 8° Demandes d'assistance

### Electrification des écarts.

Le Maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet N° 3536 du 11 juin 1946 en réponse à celle du 11 Mai 1946, l'avisant que  
 " par courriel de ce jour, M. le Ministre de l'Agriculture l'informe qu'il  
 " fait actuellement instruire la demande formulée en vue d'obtenir le  
 " concours du Service du Génie Rural pour l'étude d'un projet  
 " d'électrification des écarts.

Il donne ensuite lecture de la délibération qui doit être transmise à M. le Préfet relative à la constitution du "Syndicat intercommunal de la région de Montrojeau pour la distribution d'eau potable" dont il a été question dans la séance du 10 avril dernier.

M. M. Lalazac et Ferre ont été désignés à l'unanimité comme délégués communaux.

### Pétition Vieilles Halles

Communication est faite d'une pétition adressée par les habitants du quartier de la Vieille Halle par laquelle ils demandent l'enlèvement des Décombres en invoquant que ces ruines nuisent à l'esthétique de la ville et dont une atteinte à la santé de tous et un préjudice certain pour le commerce local.

M. le Préfet, après l'avis du Président, a en mains une lettre ainsi conçue  
 " J'ai le regret de vous faire connaître que  
 " M. le Ministre de l'Education nationale a donné son approbation à l'exécution d'un devis ayant pour objet la reconstruction de la V. Halle et qu'il a  
 " décidé de demander à votre municipalité d'y participer pour une somme de 2.144.000 francs.

" J'ai le regret de vous annoncer que pareille participation est impossible.  
 " La ville doit faire face, immédiatement, à des dépenses considérables dont le but unique est la contribution à la sauvegarde de la santé publique.

" Il s'agit en effet:

- 1° de la réparation du réseau d'alimentation d'eau potable avec extension des canalisations aux quartiers non encore desservis,
- 2° De l'aménagement du "Découpe" misseau infect qui traverse la ville et constitue un foyer pour le riverain et une source d'infection pour l'agglomération urbaine,
- 3° Des travaux de travaux d'hygiène qui doivent être effectués en même temps

" que les précédents et qui en constituent le complément indispensable."

Cette lecture terminée, M. le Maire dit que M. le Maire, communié à une lettre identique à celle adressée à la Municipalité, demande de faire voter au débatement de la place et de faire voter par l'Assemblée la somme de ces derniers frais. - M. le Maire fait part de cette décision au Maire qui fixera la contribution de la Direction des Finances. Suite de la discussion de l'avis présenté, compte tenu de l'engagement pris par le Maire.

Après discussion, les Membres présents déclarent se conformer à l'avis émis par le Maire.

Cet administré demande l'autorisation de reprendre un tabac dans son immeuble place de la Halle... Celle-ci lui est, en principe, accordée sous réserve de se conformer aux règlements de police en vigueur.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Maire informant que, pour le moment, la subvention demandée pour l'achat de matériel incendie ne nous est pas accordée... L'achat de la motopompe hydro-aérienne aura lieu et le crédit de 2000 francs au P.M. pour l'achat de la pompe dont il est question dans la note ci-dessus, sera maintenu.

Le C. M. décide de porter au budget probable un crédit pour permettre l'achat de vêtements pour sapeurs (vestons à boutons de feu).

Le Maire donne lecture du rapport établi par M. Dubiedle Adjoint, Président de la Commission des Finances, en date du 21 juin 1946, au sujet de l'alignement des traitements du Personnel. Cette commission propose de mettre les salaires en harmonie avec les barèmes fixés par l'ordonnance du 17 février 1945.

Le Personnel pourrait réclamer le rappel à date du 1/2/1945, comme la loi le prévoit, mais il ne le fait pas disant simplement bénéficier d'un alignement à date du 1<sup>er</sup> juin 1946 étant donné la nouvelle augmentation très sensée du coût de la vie.

Le Président estimant que cette demande est bien fondée et recevable propose à ses collègues présents d'accorder une augmentation qui mènerait les traitements à peu près aux taux applicables en février 1945:

Noms & Propositions	Trait actuel	Trait. 1/1/1946.
Esparilli Lion <del>Employé</del>	3500 <sup>x</sup> loji	4375 loji
Crouzet Liopold Gard. champêtre	3500 <sup>x</sup> non loji	4375 <sup>x</sup> non loji
Dasque Felix Secrétaire de Maire	5760 <sup>x</sup>	7200 <sup>x</sup>
Lange Ju Marie Cantonnie	3000 <sup>x</sup> loji	3750 <sup>x</sup> loji
Bathie Janette (M <sup>lle</sup> ) dactylo	3500 <sup>x</sup>	4375 <sup>x</sup>
Vankene O. Employé aux P. à la journée	140 <sup>x</sup>	175 <sup>x</sup>
M <sup>lle</sup> Gachie Femme servie F. Maternelle	2500 <sup>x</sup>	3125 <sup>x</sup>
Moorales O. Balayeur aux Ecoles	800 <sup>x</sup>	1000 <sup>x</sup>
René Lion cantonnie	3000 <sup>x</sup>	3750 <sup>x</sup>
Boudet M <sup>lle</sup> Prof. Anglais au C.C.	1000	1250 <sup>x</sup>
Ferran J. employé au service des eaux	2500 <sup>x</sup>	3125 <sup>x</sup>

Lettre de M. Savin

Le matériel incendie

Personnel communal

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 JUIN 1946

L'an mil neuf cent quarante - six

Objet de la délibération : Le Conseil Municipal de la Commune de Montréjeau

régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances

sous la présidence de M. Jean GRAND, Maire.

Présents : MM. Batbie, Soubielle, Talazac, Varthéry, Bordes, Ferré, Mme Meilha, Recurt, Doubie, Galan, St-Blancat, Pages, Duror, Mme Fiocco.

Absents : M. M. Raylin, Guarné, Verdier, Dandine, Mme Castel verdier.

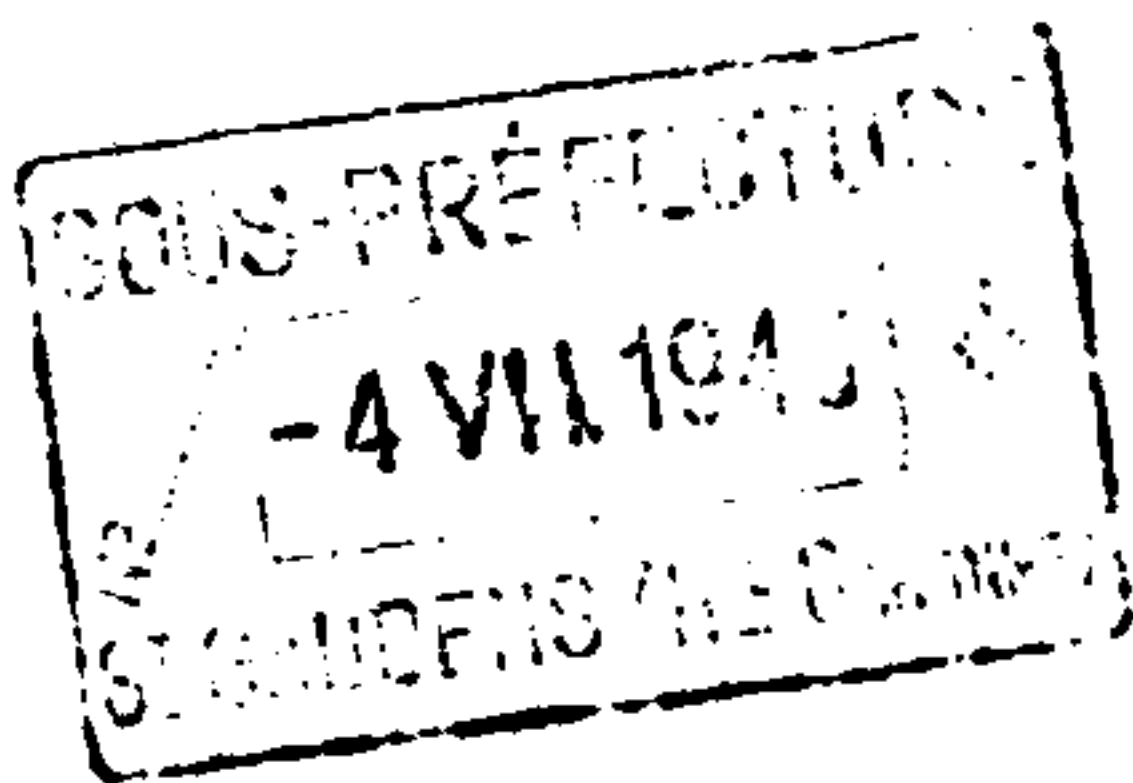
Le Maire donne lecture du rapport établi par M. SOUBIELLE Adjoint, résident de la Commission des finances, en date du 21 Juin 1946, au sujet du relèvement des traitements du personnel municipal.

La dite Commission a examiné très attentivement la situation matérielle des employés communaux et a décidé de mettre les salaires en harmonie avec les barèmes fixés par l'ordonnance du 17 Février 1945.

Le Personnel ne réclame pas de rappel à compter du 1er Février 1945, comme la loi le prévoit, mais il désirerait, bénéficier de réajustement à dater du 1er Juin 1946, étant donné la nouvelle augmentation très sensible du coût de la vie.

Le Président estimant que cette demande est bien fondée et recevable, propose à ses collègues présents d'accorder une augmentation qui mettrait les traitements à peu près aux taux applicables en Février 1945; ceux-ci seraient de :

Noms et Professions	Trait actuel	Trait 1/6/1945
Trespailhé L. Appareilleur	3500 Logé	4575 Logé
Crouzet Léopold Garde-Champêtre	3500 Logé	4575 Logé
Dasque Félix Secrétaire de Mairie	2750	2700
Laugé Jean-Marie Cantonnier	3000 Logé	2750 Logé




Noms et Profession des employés	Trait, Actuel	Trait du 1/
Batbie Janette, dactylo .....	3500	4275
Vanstienne Andréé Empl. aux cartes aliment. (auxiliaire à la journée)	140	175
Vve Gachie Femme service Ecole Maternelle	2500	3125
Moralès délia Palayeuses aux Ecoles	800	1000
Rème Léon Antonnier .....	3000	3750
Boudet (Mlle) Prof? Anglais au J. Complémentre	1000	1250
Ferran Employé au Service des eaux ....	2500	3125

soit une augmentation mensuelle de 7155 francs: Les crédits complémentaires seront prélevés sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, l'Assemblée à l'unanimité des membres présents, se range à son avis et vote les nouveaux traitements pour le personnel communal à compter du 1er Juin 1946, sous réserve de l'approbation de l'autorité de tutelle.

Copie. conforme,

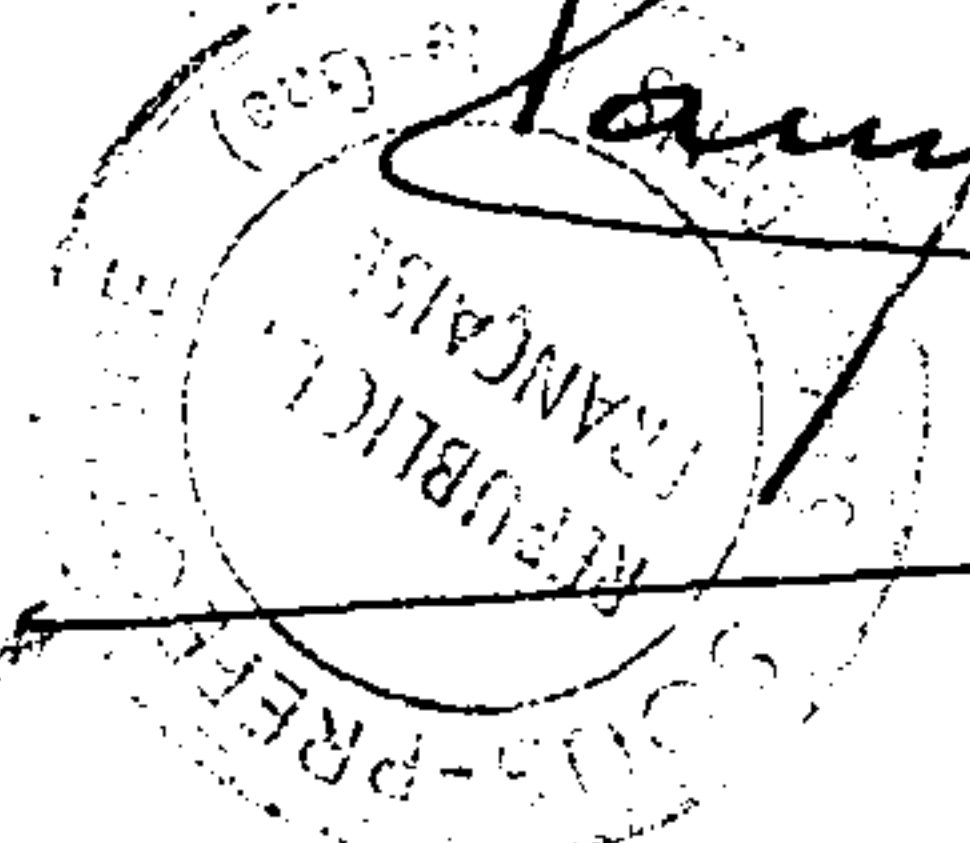
Le Maire,

*[Signature]*  


VU et APPROUVÉ

St-GAUDENS, le - 7 AOUT 1946

Le Sous-Préfet.

*[Signature]*  


*[Signature]*

Vu et approuvé,  
M. Gaudin le 7.8.1946  
de M. Prigent: signé Ilhéze

Plan du cimetière

Soit une augmentation mensuelle de 7155'. Les crédits complé-  
mentaires seront prélevés sur les fonds libres de l'exercice en cours.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se range à l'avis du  
Maire et vote les nouveaux traitements à compter du 1<sup>er</sup> juin 1946,  
sous réserve de l'approbation de l'Autorité de tutelle.

Le Maire fait ensuite observer que le plan actuel du cimetière  
non seulement n'est pas à jour mais contient de nombreuses erreurs  
principalement en ce qui concerne les numérotages des concessions.  
Il estime qu'il faut profiter de la présence de J. Mori gardien pour  
refaire le plan et qu'il contient de copie à travail à quelqu'un de  
qualifié. Il a été abouché avec M. M. Riquets & Jau,  
géomètres, qui ont établi un devis dont il lit le détail.

- 1. Confection du plan au 1/200 : Sur papier conçon, format 9<sup>e</sup> Aigle,
- 2. d'un répertoire des concessionnaires.

Chaque concession comportera un numéro qui correspondra  
sur le répertoire au nom du concessionnaire.

15 jours sont nécessaires pour faire à travail de nos 9. bonnes conditions par  
2 spécialistes; chaque journal de 800', ce plan reviendra à 12000'  
Toutes les fournitures seront prises en charge & comprises dans le prix.  
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le prix proposé & demande  
à ce que ce travail se fasse le plus rapidement possible.

Chiens divers

La Ci. S. "Urbanisme & la Seine", a voté de la prochaine échéance  
porte le montant de la prime Ass. Acc. (Comptes 1945 n° 6506693024  
de 1203 à 3340', soit une augmentation de 2137 francs.

approuvé,  
le 11.8.1946  
de M. Prigent

Le Conseil approuve le nouveau contrat et vote les crédits  
qui seront inscrits au budget additionnel (dans lesquels se sont  
composés les tiers pour occasionnés par l'établissement du dit avenant).

La Commune de Montrejean, à la demande du  
Directeur du Centre d'entraide Française de Toulouse accepte le  
principe de se joindre aux communes du département pour venir  
en aide à une commune sinistrée de Normandie. Une collecte  
soit en argent, soit en nature sera faite pour venir au secours.  
Une lettre sera adressée au Centre d'Entraide pour lui avis de  
l'acceptation de la commune.

Travaux d'assistance

- Le Maire propose à ses collègues:
  - 1. de baptiser le Boulevard de Bassus. Le plan de Bassus
  - 2. de faire un barage derrière l'Eglise.
- M. Blancat & Bado demandent le rétablissement normal de l'éclairage  
public & la remise de la lampe en face la maison Servat (Bout de la Ville)  
La séance est levée à vingt trois heures quarante.

Les Membres se réunissent en Comité d'urgence, M. le Maire  
ayant fait évacuer la Salle, pour examiner une demande d'assistance  
de M. Doussin dont le Mari est interné à l'hospice d'aliénés de

M. Lige... Cet établissement avait d'ailleurs eu l'honneur d'avoir  
été soumis à l'examen du Conseil dans la séance du 10 Mars.  
Celui-ci maintient ses conclusions, à savoir que la demande n'est pas  
recevable attendu que M. Lige n'a pas pu démontrer qu'il a  
suffisamment travaillé dans l'établissement.

Fin de la séance, à 10 heures tout étant fini, le 14 Mars.